

CONDITIONS GENERALES À PARTIR DU 1ER JUILLET 2022

1. Définitions

- « Veva Brands/nous/notre/nos » signifie Veva Brands BV.
- « Vous/le client/partenaire » signifie la personne, la société ou l'entreprise qui achète les marchandises.
- « Consommateur » signifie le client de notre partenaire.
- « Marchandises/produits » signifie les cheveux, les produits, les accessoires et l'équipement.
- « Système » signifie l'équipement de machine pour appliquer les cheveux Veva Brands.
- « Cheveux » signifie mèches de cheveux Veva Brands.
- « Équipement » signifie la machine d'application pour les mèches de cheveux, le kit d'application d'extensions Tape ou de weft et les accessoires.

2. Conditions

- 2.1 Toutes les transactions entre Veva Brands BV et vous seront soumis à ces conditions.
- 2.2 Les conditions générales s'appliquent à toutes les offres de commandes jusqu'aux livraisons et accords sur les produits Veva Brands et tous les autres types d'accords et de commandes entre les parties.
- 2.3 L'applicabilité des avantages dont pourrait bénéficier le partenaire n'est pas un droit acquis et peut être revue annuellement.

3. L'accord

- 3.1 Si vous effectuez un paiement à Veva Brands BV concernant l'achat d'équipement ou pour la formation, votre accord pour compléter l'achat est contraignant.
- 3.2 Lorsque vous effectuez un paiement à Veva Brands BV concernant l'achat de ses produits, alors l'accord est contraignant.
- 3.3 Vous devez mentionner le nom de votre styliste certifié lors de la commande des mèches de cheveux Veva Brands. Le styliste certifié est lié au placement de cette commande. Ceci pour assurer le confort de port des mèches de cheveux Veva Brands.

4. Prix

- 4.1 Veva Brands BV se réserve le droit d'augmenter le prix des marchandises à tout moment.
- 4.2 Veva Brands BV adhère à une période minimale de 7 jours pour communiquer toute augmentation de prix des marchandises.
- 4.3 Tous les prix de Veva Brands BV sont affichés en euros et hors TVA et hors des frais de transport, sauf indication contraire.
- 4.4 Lorsqu'il y a une augmentation des prix dans les services de transport, nous sommes obligés de le calculer à notre partenaire.
- 4.5 La liste de prix montre les prix pour une période, mais est sous réserve des modifications de prix.

5. Livraison

- 5.1 Veva Brands BV vise à expédier les marchandises à la date convenue à condition que les marchandises soient en stock et que les parties n'ont pas convenues quelques choses d'autres par écrit. La période de livraison n'est pas essentielle.
- 5.2 Veva Brands BV n'est pas responsable des retards ou de la non-livraison des marchandises.
- 5.3 Veva Brands BV a le droit de livrer les marchandises en plusieurs parties si nécessaire. Si ceci est le cas, Veva Brands BV informera le partenaire.
- 5.4 Veva Brands BV n'est pas responsable des services de transport engagés dans la livraison des marchandises, mais Veva Brands BV peut aider à enquêter sur toute réclamation de livraisons tardives ou de marchandises non livrées.
- 5.5 Si le service de transport ne peut pas livrer la commande parce que le salon est fermé dans les heures d'ouverture, sans nous avertir pendant la commande, les frais d'expédition peuvent être facturés 2 fois.
- 5.6 À partir de 2021, les clients de la Belgique et du Luxembourg peuvent choisir d'être livré par Ontime ou par PostNL. Les livraisons avec PostNL peuvent être moins cher mais le délai de livraison est souvent plus long.

6. Risque et biens

- 6.1 Le risque des marchandises vous sera transmis lors de la livraison à l'endroit que vous avez désigné et doit être couvert par la police d'assurance de votre salon.
- 6.2 Jusqu'à ce que le paiement complet ait été reçu, les marchandises restent la propriété de Veva Brands BV.
- 6.3 Veva Brands BV a le droit d'entrer dans votre propriété et de confisquer les marchandises en cas de non-paiement pour les marchandises.

7. Acceptation des marchandises

- 7.1 L'acompte payé pour s'inscrire à la formation n'est pas remboursée dans aucun cas.
- 7.2 Si vous reportez ou annulez la date de formation, une autre date doit être choisie dans un délai de 6 mois.
- 7.3 Aucun remboursement ne sera accordé après la réception de l'équipement et après le début de la formation.
- 7.4 Tous les paiements impayés resteront exigibles.
- 7.5 Vous devez retourner tous les produits non conformes à vos risques et coûts dans les 5 jours suivant la livraison à Veva Brands BV à vos risques et coûts après consultation avec Veva Brands. Vous mentionnez la raison du retour à Veva Brands BV. Les commandes spéciales, les longueurs sur commande et les couleurs sur commande ou les cheveux permanentés ne sont pas remboursables ou échangeables. Vous ne pouvez retourner les marchandises que si elles sont en état d'origine et non modifiées ou ouvertes.
- 7.6 Les cheveux retournés à Veva Brands BV, conformément à ce qui précède, seront mis en note de crédit et déduit à la prochaine commande.
- 7.7 Les marchandises qui ne sont pas retournées de cette façon sont considérées avoir été acceptées par vous.
- 7.8 Veva Brands BV ne remboursera pas les frais de transport fait par vous pour retourner les marchandises.
- 7.9 Veva Brands BV ne vous remboursera pas les frais que vous avez éventuellement fait pendant l'application ou l'enlèvement des extensions de votre client pour une raison quelconque.
- 7.10 Les problèmes causés par une application incorrecte doivent être remboursés financièrement et couverts par vous.

8. Conditions de paiement - conservation du titre

- 8.1 Tous les paiements doivent être effectués par vous. Les paiements effectués par une autre partie (comme un consommateur) ne sont pas acceptés par Veva Brands BV.
- 8.2 Le paiement de l'équipement et de la formation doit être effectué à la date communiquée par écrit par Veva Brands BV.
- 8.3 Les paiements pour les cheveux et/ou les produits doivent être reçus avant l'expédition ou par prélèvement automatique ou sur livraison contre remboursement (seulement possible en France). Une autre option de paiement n'est possible que si cela a été explicitement convenu par écrit avec Veva Brands BV. Veva Brands a le droit d'arrêter le mode de paiement en tout temps et de procéder au paiement préalable.
- 8.4 Si Veva Brands BV ne peut pas percevoir un montant dû par le partenaire, Veva Brands BV informera immédiatement le partenaire et le partenaire est tenu d'effectuer ce règlement dans les cinq jours ouvrables de la notification de Veva Brands BV. Si le montant n'est pas versé au cours de cette période de paiement, il s'applique à l'article 9.13 et à ces conditions générales.
- 8.5 Si votre débit direct est retourné impayé par la banque ou si une action de contre-passer est effectuée, Veva Brands BV facturera des frais administratifs dus aux frais bancaires.

- 8.6 En cas de paiement tardif, nous sommes obligés de facturer un coût administratif de 5,00 euros pour un 2^{ème} rappel. Pour un 3^{ème} rappel que nous facturons 10,00 euros de frais.
- 8.7 Toute facture échue et impayée donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure préalable à la facturation d'intérêts de retard de 8% par an, exigibles au jour le jour. Chaque rappel sera facturé au taux de 25 euros par rappel, en plus du montant principal, des intérêts de retard et des frais de recouvrement.
- 8.8 Tous les coûts supplémentaires nécessaires pour réclamer de l'argent sont en charge du partenaire.
- 8.9 Un paiement est valable à la date à laquelle Veva Brands BV a reçu le paiement.
- 8.10 Le partenaire n'a pas le droit de faire une compensation et le partenaire n'a pas le droit de suspendre toute obligation de paiement à Veva Brands BV pour les réclamations de garantie ou d'autres demandes reconventionnelles.
- 8.11 Avec une commande exceptionnellement plus large par rapport aux commandes antérieures du client, le client doit faire un virement préalable.
- 8.12 Après un paiement manqué, Veva Brands exige le paiement intégral avant que nouvelles marchandises ne soient renvoyées, sauf accord par écrit avec Veva Brands BV.
- 8.13 Avec l'expiration d'une période de paiement, le partenaire est en défaut. Dans ce cas, toutes les réclamations, en toutes circonstances, de Veva Brands BV sur le partenaire sont immédiatement exigibles.
- 8.14 Si Veva Brands BV a des doutes raisonnables quant à la solvabilité du partenaire et si le partenaire a manqué à ses obligations de paiement à plusieurs reprises, de manière incorrecte ou incomplète, Veva Brands BV a le droit d'exiger un paiement préalable ou une garantie du partenaire. Si le partenaire ne coopère pas, Veva Brands BV est en droit de suspendre ses obligations en vertu des présentes conditions générales et de ne plus livrer à ce partenaire sans être responsable des dommages et intérêts.
- 8.15 Ce n'est plus possible de payer par remboursement en Belgique, le Luxembourg depuis 2020.

9. Garantie

- 9.1 La machine d'application est soumise à la garantie d'erreurs de production pour une période de 12 mois à partir de la livraison. L'usure résultante de certaines parties de l'appareil technique n'est pas couverte par cette garantie, ni le transport des machines, ni les heures de travail et le déplacement du technicien ou les dommages résultant de l'utilisation de l'appareil et des pièces associées pour l'application d'extensions de cheveux d'une marque autre que Veva Brands. De plus, la garantie ne s'applique pas si Veva Brands BV conclut qu'il y a une utilisation non professionnelle, négligente et/ou inappropriée. (Pour éviter tout doute, cette garantie ne s'étend pas aux cheveux ou les produits fournis par Veva Brands BV).
- 9.2 La garantie ne s'applique pas à l'équipement qui a été mal utilisé ou maltraité.
- 9.3 Veva Brands BV réparera ou remplacera l'équipement défectueux dès que possible, après consultation et la fixation des coûts de réparation.
- 9.4 Il n'y a aucune garantie des mèches de cheveux dès l'application. Les mèches de cheveux ne peuvent être retournées que si les mèches de cheveux ne répondent pas aux normes de qualité minimales.
- 9.5 Il n'y a jamais de garantie de qualité à :
- Changements de couleur des cheveux, changements de couleur basés sur l'utilisation de soins capillaires non autorisés, trop de lumière du soleil, coloration, non-respect des soins quotidiens selon la carte de soins et selon les directives de Veva Brands.
 - Dommages mécaniques de toute nature, comme cheveux tombées avec ses propres cheveux, mèches perdues ou arrachées ;
 - Utilisation de produits de soins capillaires non-Veva Brands ;
 - Les cas où le partenaire a appliqué des traitements chimiques, y compris des permanentes, des colorants capillaires ou d'autres produits chimiques, aux extensions de cheveux ;
 - Les cas où les extensions de cheveux ne sont pas préparées, placées ou dont les finitions ne sont pas correctement faites selon les instructions de Veva Brands pendant la formation.
 - Les cas où le partenaire n'a pas suffisamment informé ou n'a pas informé le client d'une période d'attente d'au moins quatorze jours après le traitement chimique sous forme de colorations, permanentes ou d'autres produits chimiques avant l'application des mèches de cheveux ou les cas où le partenaire n'a pas respecté cette période d'attente ;
 - Les cas où le partenaire n'a pas ou n'a pas suffisamment informé le client d'une période d'attente d'au moins quatre semaines après l'application de produits de soins de plex ou contenant des revêtements avant l'application des mèches de cheveux.
 - Les cas où le partenaire n'a pas ou n'a pas suffisamment informé le client en raison de l'état des cheveux du client ou des cas où le partenaire n'a pas (suffisamment) reconnu cette condition, même pendant l'application.
- 9.6 Veva Brands BV ne garantit pas si le client a procédé sans la permission de Veva Brands BV pour enlever les mèches de cheveux ou si Veva Brands BV ne peut pas vérifier la notification.
- 9.7 Lors de la consultation des problèmes après ou pendant une application, le partenaire effectuera une enquête de la manière prescrite par Veva Brands BV. Le client coopérera pleinement dans cette enquête et permettra à Veva Brands BV de mener cette recherche eux-mêmes. Le résultat de l'enquête peut être que les mèches de cheveux sont en ordre, mais que les mèches de cheveux ont été mal appliquées ou que la coiffure a été mal modelée. Dans un tel cas, Veva Brands BV indiquera clairement la cause du problème, mais Veva Brands BV ne donne pas de garanti. Veva Brands travaillera avec le client pour trouver une solution à condition que les mèches de cheveux placées ne sont pas enlevées du client.
- 9.8 Les mèches de cheveux fournies par Veva Brands au partenaire sont préparées par Veva Brands sur commande du partenaire, en tenant compte des besoins spécifiques du client concerné. Si, pour quelle raison quelque ce soit, aucun accord de demande (accord dans lequel les mèches de cheveux livrées sont appliquées sur la tête du consommateur) du partenaire avec son client n'est établi, le partenaire a commandé trop ou des extensions de cheveux incorrectes ou a décidé d'utiliser d'autres mèches de cheveux, cela ne donne pas le droit au partenaire de retourner les mèches de cheveux livrés ou de faire des réclamations contre Veva Brands BV.
- 9.9 Le client n'est pas autorisé :
- De couper les mèches de cheveux de Veva Brands en deux morceaux ou plus, en coupant la jonction verticalement et en les vendant au client ou un tiers comme multiples mèches de cheveux.
 - De mélanger des mèches de cheveux de Veva Brands avec des mèches de cheveux d'une autre marque et/ou des mèches de cheveux d'une moindre qualité à placer chez le consommateur et de présenter le résultat au client comme un produit Veva Brands.
 - Placez les mèches de cheveux d'une autre marque et/ou d'une moindre qualité et de présenter le résultat au client comme un produit Veva Brands.
 - Utilisez le nom de marque 'Veva Brands', 'Hair Thoughts' ou 'Hairextends' comme attrait pour vendre d'autres mèches de cheveux. Cela crée une dilution de la marque : l'utilisation du nom de la marque comme nom commun viole les droits de propriété intellectuelle de Veva Brands.
- 9.10 Si le partenaire viole les dispositions de cet article, Veva Brands BV ne donne pas de garantie, Veva Brands BV ne sera jamais responsable du dommage et le partenaire risque une amende en vertu de l'article 28 des termes généraux.

10. Formation

- 10.1 Avant de pouvoir passer des commandes chez Veva Brands, vous devez avoir reçu une formation.

- 10.2 Il est obligatoire de participer chaque année à l'un des cours suivants afin d'assurer une application qualitative des mèches de cheveux Veva Brands. Cela vous permet de garder le confort de port des mèches de cheveux Veva Brands optimale et de maintenir la satisfaction du consommateur Veva Brands. Si aucune formation n'a été suivie depuis plus de deux ans, l'aide aux plaintes sera facturée.
- 10.3 L'annulation de la formation convenue doit être faite par écrit. Le client a le temps jusqu'à 2 semaines avant le début de la formation pour l'annuler. En cas d'annulation par le partenaire à partir de 2 semaines avant le début de la formation, le partenaire est tenu de payer 30%, s'il est annulé jusqu'à une semaine avant le début de la formation 80% des frais de formation devront être payés. Lors de la nomination d'un participant de remplacement, aucun coût ne sera compté pour le partenaire.
- 11. Exigence d'engagement écrit et de modifications**
- 11.1 Les accords oraux, en particulier les accords additionnels et/ou les promesses du personnel de Veva Brands, devraient être établis par écrit par la suite pour sa validité et confirmés par les deux parties.
- 11.2 Veva Brands se réserve le droit de compléter ou de modifier les termes et conditions. Des ajouts ou des modifications s'appliquent également aux accords déjà conclus, en tenant compte d'une période de trente jours après la publication écrite du supplément ou de la modification.
- 12. Lieu d'exécution et transfert de risque**
- 12.1 Le lieu d'exécution pour toutes les obligations des conditions est le lieu d'établissement de Veva Brands BV. La livraison de tous les produits Veva Brands est faite à partir de Veva Brands BV ou par collection personnelle du partenaire aux dépens et au risque du partenaire. L'utilisation et le risque vont de l'entrepôt au partenaire avec la livraison de Veva Brands BV. Cela s'applique également si le transport de la livraison est effectué par le service de transport.
- 13. Plaintes**
- 13.1 Les écarts mineurs dans Veva Brands ne sont pas admissibles aux plaintes.
- 13.2 Le partenaire doit vérifier soigneusement et habilement les produits Veva Brands immédiatement après la livraison ou la collection personnelle, de la marchandise, ceci sur la quantité, la qualité et si la commande est correcte avant le placement ou l'utilisation. Les défauts visibles dans les produits Veva Brands doivent être communiqués directement, mais au plus tard cinq jours ouvrables après réception ou collection personnelle à Veva Brands BV, à une pénalité d'expiration de droit. En outre, chaque commande est vérifiée deux fois par différents employés de Veva Brands BV et le contenu d'un emballage sont pesés. Ce poids est écrit sur l'emballage et sur une copie du bon de commande pour Veva Brands BV. Veva Brands BV peut prouver le contenu d'un emballage au moyen du poids en comparant le poids de l'emballage en question en comparant les poids mentionnés sur la copie du bon de commande avec le poids d'un nouvel emballage composé identique.
- 13.3 La plainte doit être déposée par écrit et le défaut doit être défini de manière à clarifier le motif de la plainte. Le partenaire est tenu d'assurer la détention provisoire du produit de Veva Brands pertinent afin de la vérification du défaut allégué et de le transférer à Veva Brands BV sur demande. L'associé porte toute la charge de la preuve pour toutes les conditions de la réclamation, en particulier pour le présent du défaut au moment de la livraison et la rapidité de la plainte.
- 13.4 En cas de défauts mentionnés raisonnés, corrects et opportuns, Veva Brands BV n'est, à sa discrétion, que obligés de remplacer le produit de Veva Brands manquants.
- 13.5 Si Veva Brands BV a indiqué au partenaire que le partenaire peut retourner un produit Veva Brands, les coûts de transport sont au nom du partenaire. Le retour pour envoyer le produit Veva Brands doit être complet et en état original. Cela signifie, entre autres choses, que le produit Veva Brands n'aurait pas dû être modifié en aucune façon. Si, après réception du retour, le produit Veva Brands montre que le produit Veva Brands est dans un état différent de celui défini dans cet article, Veva Brands a le droit de ne pas accepter l'expédition de retour et Veva Brands BV est non-dommage.
- 14. Générales**
- 14.1 Pour obtenir la certification Veva Brands, le coiffeur doit apprendre l'application dermatologique Veva Brands lors des formations aux techniques choisies. La qualification peut être obtenue si le coiffeur peut appliquer les mèches de cheveux selon les normes de qualité de Veva Brands BV et garantir ainsi la qualité, le confort et la durée de port.
- 14.2 Seuls les coiffeurs formés par Veva Brands BV peuvent utiliser l'équipement Veva Brands et les mèches de cheveux Veva Brands.
- 14.3 Les mèches de cheveux Veva Brands ne peuvent être appliquées qu'à l'aide de l'équipement Veva Brands. Veva Brands a le droit de refuser de vous fournir des mèches de cheveux Veva Brands s'il y a des preuves que vous avez appliqué des mèches de cheveux Veva Brands en utilisant de l'équipement non Veva Brands.
- 14.4 Veva Brands BV se réserve également le droit de refuser de vous fournir des mèches de cheveux Veva Brands s'il existe des preuves que vous appliquez des mèches de cheveux qui ne sont pas Veva Brands en utilisant un équipement Veva Brands. Cette condition s'applique également si vous utilisez le nom de marque Veva Brands, Hairextends ou Hair Thoughts dans le salon pour attirer les consommateurs et ne pas promouvoir ou offrir des mèches de cheveux de Veva Brands. Ou quand il y a une incertitude sur le consommateur sur quelle marque est finalement appliquée. Il s'agit d'éviter la dilution de la marque.
- 14.5 Veva Brands vous recommande de n'utiliser les produits Veva Brands que pour l'entretien des cheveux Veva Brands. D'autres produits de soins capillaires peuvent rendre les cheveux des marques Veva Brands ingérables en prenant trop soin ou en les recouvrant de manière excessive. Les problèmes dus à des soins capillaires inappropriés et au non-respect des directives de Veva Brands dans le soin des cheveux Veva Brands doivent être remboursés financièrement et couverts par vous.
- 14.6 Veva Brands n'est pas obligé de répondre aux questions ou aux plaintes qui ne rendent pas disponible un formulaire de consultation signé et aucun produit Veva Brands n'a été utilisé par vous ou par le consommateur Veva Brands. Cela devrait être expliqué à vos clients dans la phase de consultation.
- 14.7 En plus de la consultation gratuite, vous devez également offrir un entretien de maintenance gratuit un mois après l'application.
- 14.8 Vous devez signaler les changements suivants aux circonstances de votre cas par écrit dès que possible :
- Nouveau nom commercial
 - Nouvelle adresse commerciale et coordonnées
 - Changement de la situation en matière de TVA ; Par exemple, devenir redevable de la TVA, perdre le statut de TVA ou changer de numéro de TVA
 - Modification des informations de paiement
 - Si un coiffeur certifié Veva Brands quitte votre salon.
 - Si vous n'avez plus d'équipement Veva Brands.
- 14.9 Dans le cas où vous ne souhaitez plus conserver les marchandises, vous devez d'abord les offrir par écrit à Veva Brands BV. Un acheteur potentiel doit être conscient que Veva Brands BV ne vendra pas de cheveux ou de produits à un coiffeur qui n'est pas certifié par Veva Brands. Il s'agit d'éviter la dilution de la marque.
- 14.10 Veva Brands n'offre pas de franchises ou de zones d'exclusivité.

- 14.11 Si un coiffeur certifié Veva Brands déménage dans un autre salon avec un numéro de TVA valide, Veva Brands se réserve le droit de travailler avec lui s'il a un dispositif d'application et toutes les nécessités pour créer un rajout de cheveux.
- 14.12 Veva Brands BV ne vous livre des marchandises que si vous ou un membre de votre personnel êtes un coiffeur certifié Veva Brands. Si le coiffeur certifié quitte le salon, celui-ci doit être notifié par écrit à Veva Brands BV dès que possible. Si le coiffeur certifié Veva Brands BV quitte le salon mais que le salon ne le mentionne pas et que les commandes continueront d'être passées à Veva Brands BV, Veva Brands BV n'offre pas de garantie, Veva Brands BV n'est jamais responsable des dommages et le partenaire est responsable des dommages en vertu de l'article 28 des conditions générales.
- 14.13 Veva Brands BV peut retirer la livraison de marchandises et/ou supprimer vos données du localisateur de salon et/ou vous demander d'assister à une formation complémentaire à tout moment à vos frais.
- 14.14 Veva Brands BV se réserve le droit de modifier la gamme des marchandises à votre disposition à tout moment. Veva Brands BV tente de fournir un avis en temps opportun si les marchandises sont retirées de la vente.
- 14.15 Les remises exceptionnelles accordées ne sont pas un droit acquis et sont personnalisables. Quand l'achat des produits est diminué par rapport à l'année précédente, les remises ne seront plus accordées. Le montant à obtenir pour cette réduction accordée augmente annuellement avec l'index.
- 14.16 A partir du 1er janvier 2020, plus aucune remise financière ne sera accordée.
- 15. Marketing**
- 15.1 Vous pouvez utiliser le logo et la marque Veva Brands conformément aux directives établies par Veva Brands, tant que vous continuez le commerce avec Veva Brands.
- 15.2 Vous devez envoyer une preuve écrite à Veva Brands BV avant de publier du matériel contenant le nom de la marque, des photos ou des descriptions de produits.
- 15.3 Veva Brands BV peut vous demander de l'aider dans des activités de marketing où des avantages et des coûts mutuels peuvent être encourus.
- 15.4 Veva Brands BV contacte les clients par courriel ou newsletter pour les informer des ajustements, des nouveautés, des mises à jour importantes, des événements, etc.
- 16. Etablir**
- 16.1 Vous n'avez pas le droit de retenir un paiement en attendant l'issue d'une plainte.
- 17. Limitation de la responsabilité**
- 17.1 En cas de manquement imputable dans l'exécution des conditions générales de votre équipe, Veva Brands n'est responsable que de l'indemnisation de remplacement, c'est-à-dire de la compensation de la valeur de prestation laissée. Si la récupération d'une lacune mentionnée dans cet article est raisonnablement possible par les livraisons de nouveaux produits Veva Brands, la récupération aura lieu de cette façon.
- 17.2 Toute responsabilité de Veva Brands pour toute autre forme de dommage est exclue, y compris l'indemnisation (supplémentaire) sous quelque forme que ce soit, l'indemnisation pour les dommages indirects, les dommages consécutifs, les dommages causés par la mort ou des blessures corporelles ou dommages dus à la perte de profits, aux économies manquées et aux dommages causés par la stagnation des entreprises.
- 17.3 En outre, Veva Brands n'est en aucun cas responsable des dommages constatés pour défaut de dépassement des délais de livraison en raison de circonstances modifiées, dommages résultant de la fourniture d'informations insuffisantes ou l'utilisation de matériels défectueux par le partenaire et dommages provenant d'informations ou d'opinions obtenues de Veva Brands, dont le contenu n'a pas été expressément donné par écrit.
- 17.4 Aucune responsabilité ne peut être acceptée pour les dommages ou les coûts dus à une mauvaise utilisation ou à un stockage inapproprié des marchandises par le partenaire, y compris les dommages causés par une utilisation inappropriée ou toute action contraire à l'utilisation de Veva Brands et d'instructions de sécurité.
- 17.5 Le partenaire indemnise Veva Brands pour tous les dommages que Veva Brands a été autorisé à subir à la suite de réclamations de tiers liées aux produits fournis par Veva Brands.
- 17.6 Si, malgré les dispositions du présent article, Veva Brands est tenue d'indemniser le partenaire pour les dommages, la responsabilité de Veva Brands est limitée au montant que l'assurance de Veva Brands verse au titre de ce dommage. Si Veva Brands n'est pas assurée pour les dommages en question ou ne paie pas (intégralement) l'assurance, la responsabilité de Veva Brands est limitée au montant facturé au partenaire par Veva Brands dans le cadre de l'événement dommageable.
- 18. Force majeure**
- 18.1 Les parties ne sont pas tenues responsables ou considérées comme n'ayant pas rempli leurs obligations en cas d'arriéré dans l'exécution de la totalité ou d'une partie de leurs obligations si cela est dû à un cas de force majeure ou de circonstances externes, ne découlant pas de la négligence ou de la culpabilité de l'une ou l'autre des parties.
- 18.2 Les parties doivent s'informer mutuellement si un fait de cette nature se produit soudainement et doivent se consulter les unes les autres sur les mesures à prendre pour lutter contre cette situation. Il est supposé que le changement de données soit établi dans le cadre d'une consultation conjointe.
- 18.3 Toutes les parties doivent s'efforcer de limiter les effets néfastes des causes susmentionnées. Après la perte de la cause, la partie entravée reprend immédiatement la mise en œuvre des conditions générales de l'année en cours.
- 18.4 Si Veva Brands BV ne reçoit aucun produit ou marchandises retardées de ses fournisseurs, Veva Brands BV n'est pas responsable de l'impossibilité de livrer les commandes (à temps).
- 19. Conditions d'application**
- 19.1 Ces conditions doivent être respectées tant que le client travaille avec Veva Brands et/ou passe des commandes à Veva Brands BV. Les modalités générales peuvent être ajustées chaque année, le client sera informé en temps à temps.
- 19.2 Lorsqu'une nouvelle version des modalités générales apparaît, elle remplace les anciennes ententes et conditions.
- 20. Exemption**
- 20.1 Aucune exemption ou exemption de Veva Brands BV dans l'application des droits en vertu de ces conditions générales.
- 21. Droit**
- 21.1 Tout litige relatif à ces conditions générales est régi par le droit Belge.
- 22. Exclusivité**
- 22.1 Dans le cadre des conditions générales, le partenaire ne peut acheter que les produits nécessaires à l'application des extensions de cheveux chez Veva Brands BV (en particulier toutes les mèches de cheveux et les produits de soins capillaires) et revendre ces produits exclusivement à ses clients. Le partenaire n'est expressément pas autorisé à revendre les produits Veva Brands à des salons de coiffure, coiffeurs et autres (tiers), même s'il s'agit d'une société affiliée au partenaire, de quelque manière que ce soit. Le partenaire n'a pas le droit, pendant la durée de ses relations commerciales avec Veva Brands et est donc lié par les présentes conditions générales, d'utiliser des systèmes d'extension de cheveux d'autres fournisseurs qui diffèrent du système d'extension de cheveux Veva

- Brands et/ou des systèmes ou composants de produits distincts d'autres fournisseurs pour la mise en œuvre d'extensions de cheveux (en particulier extensions de cheveux, produits de soins capillaires, etc.) sans l'autorisation écrite de Veva Brands BV dans sa gamme.
- 22.2 Le partenaire est tenu de s'assurer que les produits Veva Brands ne sont utilisés que dans ses locaux commerciaux par, dans le cadre de la formation contractuelle, des personnes contrôlées et qualifiées sous sa supervision.
- 23. Traitement des données personnelles**
- 23.1 Veva Brands BV collecte et traite les données personnelles qu'elle reçoit du partenaire et qui concernent le partenaire lui-même, son personnel, ses employés, ses préposés et d'autres personnes de contact utiles. Les finalités de ces opérations de traitement sont l'exécution de cette coopération, la gestion de la clientèle, la comptabilité et les activités de marketing direct telles que l'envoi d'informations promotionnelles ou commerciales. Les fondements juridiques sont l'exécution des conditions générales, le respect des obligations légales, réglementaires et/ou éthiques et/ou l'intérêt légitime de Veva Brands BV. Veva Brands BV est le responsable du traitement dans ce cas. Les données personnelles susmentionnées seront traitées conformément aux dispositions du règlement général sur la protection des données et de la loi RGPD, ne seront transmises aux sous-traitants, destinataires et/ou tiers que dans la mesure où cela est nécessaire dans le cadre des finalités susmentionnées du traitement. Le partenaire est responsable de l'exactitude et de la mise à jour des données personnelles qu'il fournit et s'engage à respecter strictement les dispositions du règlement général sur la protection des données et de la loi RGPD à l'égard des personnes dont il a transféré les données personnelles à Veva Brands BV, ainsi qu'en ce qui concerne toutes les données personnelles possibles qu'il recevrait de Veva Brands BV et de son personnel, de ses employés et de ses préposés. Les données personnelles sont stockées et traitées par Veva Brands BV pendant une période nécessaire en fonction des finalités du traitement et de la relation que Veva Brands BV entretient avec le partenaire. Le partenaire est informé des droits dont il dispose:
- Droit d'accès et d'inspection : le partenaire a le droit d'accéder gratuitement aux données que Veva Brands BV traite et pour lesquelles elles sont utilisées.
 - Droit de rectification : le partenaire a le droit d'obtenir la rectification (correction) des données personnelles inexactes, ainsi que le droit de compléter les données personnelles incomplètes.
 - Droit à l'effacement ou à la limitation : le partenaire a le droit de demander à Veva Brands BV d'effacer ses données personnelles ou de limiter leur traitement dans les circonstances et dans les conditions prévues par le règlement général sur la protection des données et la loi RGPD. Veva Brands BV peut refuser l'effacement ou la limitation de toute donnée personnelle qui lui est nécessaire pour remplir une obligation légale, l'exécution du contrat ou son intérêt légitime, et ce tant que ces données sont nécessaires afin pour lesquelles elles ont été collectées.
 - Droit à la portabilité des données : le partenaire a le droit d'obtenir ses données personnelles sous une forme structurée, couramment utilisée et lisible par machine. Le Partenaire a le droit de transférer ces données à un autre responsable du traitement.
 - Droit d'opposition ou de réclamation : le partenaire a le droit de s'opposer au traitement de ses données personnelles ou de déposer une plainte auprès de la Commission pour la protection de la vie privée pour des raisons sérieuses et légitimes. Toutefois, le partenaire ne peut s'opposer au traitement des données personnelles qui est nécessaire à Veva Brands BV pour exécuter une obligation légale, l'exécution du contrat ou son intérêt légitime, et ce tant que ces données sont nécessaires aux fins pour lesquelles elles ont été collectées.
 - Droit de retirer son consentement : si le traitement des données personnelles est basé sur le consentement préalable, le partenaire a le droit de retirer ce consentement. Ces données personnelles ne seront traitées que si Veva Brands BV dispose d'une autre base juridique.
 - Décisions automatiques et profilage : Veva Brands BV confirme que le traitement des données personnelles n'inclut pas le profilage et que ce partenaire n'est pas soumis à des décisions entièrement automatisées. Le partenaire peut exercer les droits susmentionnés en contactant Veva Brands BV.
- 24. Secret professionnel**
- 24.1 Le partenaire est conscient que les produits Veva Brands peuvent contenir des secrets professionnels de Veva Brands BV et le partenaire s'engage à traiter la technique utilisée pour les rajouts de cheveux, l'ensemble du savoir-faire lié au(x) système(s) contractuel(s) (en particulier également technique), les supports publicitaires et les produits Veva Brands nécessaires à l'exécution de rajouts de cheveux en tant que secret professionnel et à ne pas les transmettre ou les divulguer de quelque manière que ce soit à des tiers.
- 25. Droits de propriété intellectuelle**
- 25.1 Les droits d'auteur ainsi que tous les autres droits de propriété intellectuelle sur les produits Veva Brands livrés au partenaire par Veva Brands BV (tels que les échantillons, catalogues, brochures, photos, etc.) ou mis à disposition de quelque manière que ce soit, appartiennent exclusivement à Veva Brands et le partenaire obtient les droits d'utilisation à cet effet, sauf par un accord écrit signé par Veva Brands BV et le partenaire.
- 25.2 En particulier, les documents de formation et de publicité ne peuvent être reproduits ou transmis à des tiers sans l'accord écrit de Veva Brands. Cela inclut les informations fournies à la fin d'un séminaire. Les dispositifs techniques nécessaires à la réalisation des extensions de cheveux (y compris la documentation et la description) ne peuvent pas non plus être transmis à des tiers ou utilisés pour le placement d'extensions de cheveux d'une marque autre que Veva Brands.
- 25.3 Le partenaire n'est pas autorisé à enlever, modifier, couvrir ou modifier ou imiter les produits en toute partie sur les produits Veva Brands ou sur leurs emballages, marques, etc., sauf autorisation écrite préalable de Veva Brands BV ou si Veva Brands BV l'a demandé au partenaire. Le partenaire n'est pas non plus autorisé à proposer aux clients des produits Veva Brands, y compris explicitement des extensions de cheveux, dans son propre emballage.
- 25.4 Veva Brands BV déclare au mieux de sa connaissance que les produits Veva Brands n'enfreignent pas les droits de propriété intellectuelle de tiers applicables aux Pays-Bas, en Belgique, au Luxembourg et en France. En cas de réclamation de tiers pour violation de ces droits, Veva Brands peut, si nécessaire, remplacer ou modifier le produit Veva Brands concerné.
- 25.5 Le partenaire informera immédiatement Veva Brands BV de toute réclamation de tiers concernant une violation des droits de propriété intellectuelle concernant les produits Veva Brands. Dans le cas d'une telle réclamation, seule Veva Brands BV est habilitée à se défendre contre elle - également au nom du partenaire - ou à prendre des mesures juridiques contre ce tiers, ou à parvenir à un règlement amiable avec ce tiers. Le partenaire s'abstiendra de telles mesures dans la mesure où cela peut raisonnablement être exigé de lui. Dans tous les cas, le partenaire Veva Brands BV coopérera.
- 26. Termes et conditions d'amendes**
- 26.1 En cas de violation des dispositions des articles des présentes conditions générales, le partenaire perd une amende immédiatement due et exigible de 5 000,00 € par violation et de 500,00 € pour chaque jour où la violation se poursuit après que Veva Brands BV a informé le partenaire de la violation par lettre recommandée et que le partenaire ne remédie pas à la violation après deux jours, sans préjudice du droit de Veva Brands BV de réclamer une indemnisation intégrale, si l'indemnisation intégrale devait dépasser l'amende fixée entre les parties.
- 27. Dispositions finales**
- 27.1 Si et dans la mesure où une disposition des conditions générales ne peut être invoquée pour des raisons de caractère raisonnable et équitable, la disposition concernée aura en tout état de cause une signification aussi similaire que possible en termes de contenu et de portée, de sorte qu'elle puisse être invoquée.
- 27.2 Toutes les relations juridiques entre Veva Brands BV et le partenaire sont exclusivement régies par le droit Belge.